Bégard (22) : Un ferrailleur jugé pour vols présente un certificat médical truffé de fautes le décrivant comme “inapte à comparaître en raison de son état de stress”

14/12/2021 à 16h03



Jeudi 9 décembre, un multirécidiviste notoire de 37 ans, ferrailleur de son état, comparaissait devant le tribunal de Saint-Brieuc pour différents vols, commis aux alentours de Bégard.

Une femme vient excuser l’absence du prévenu, en déposant une lettre au tribunal. La présidente prend connaissance à haute voix du courrier : il s’agit d’un certificat médical rédigé par un médecin, attestant de l’état de santé préoccupant de son patient : « **Un suivi rapproché est impératif et, de fait, hautement incompatible avec une comparution devant une juridiction, car l’état de stress émotionnel particulièrement grave dans lequel il se trouve pourrait s’aggraver à tout moment.** »

La raison serait parfaitement valable, mais un détail fait tâche **: la quantité de fautes d’orthographe incalculable que relève le tribunal** dans cette attestation.

Les investigations seront brèves, les relevés ADN vont parler. Le procureur ne s'étalera pas, les faits sont avérés et indiscutables, les **16 mentions portées au casier judiciaire du prévenu ne plaideront pas en sa faveur**, il n'en faut pas plus pour entrer en voie de condamnation et requérir 8 mois de prison ferme.

L'écho de l'Armor et de l'Argoat